



Recours lors du non respect d'un compromis de vente(terrain à bât

Par **sophie**, le **03/02/2009** à **15:20**

Bonjour,rnrnJ'ai signé en 04/2008 un compromis de vente pour un terrain à un constructeur indépendant. Ce monsieur a du rencontrer qqes difficultés car je n'avais plus signe de vie, et je ne réussissais plus à le joindre. L'acte devait être finalisé en 02/2009. Face à cette situation, je ne me faisais plus d'illusion, j'avais déjà des doutes sur la réalisation de cette vente, ils s'étaient malheureusement concrétisés....rnrnPuis, j'ai eu un appel de ce monsieur il y a environ 3 semaines!, qui me dit de ne pas m'inquiéter (!!!), que le PC allait être déposé dans les prochains jours, etc.....bref!, puis il m'a rappelé encore la semaine dernière, en me disant qu'on pouvait revoir le notaire pour modifier le compromis, etc.... (je n'ai pas encore appelé ce dernier). Il faut savoir que cette vente n'était pas urgente pour nous, et que le prix convenu avec ce monsieur ne présentera pas 2 fois, ce qui peut expliquer ma patience. rnrnMes questions sont les suivantes :rnrnSi nous actionnons la clause pénale, est-il vrai que ça bloque la remise en vente tant que l'affaire n'est pas résolue?rnrnAi-je une action spécifique à faire pour me protéger un peu plus face au laxisme de cet individu?rnrnQue me conseillez-vous?rnrnMerci à vous.

Par **gloran**, le **04/02/2009** à **00:37**

Bonjour,rnrnJuridiquement c'est le compromis qui rend la vente parfaite.rnrnQuelques articles qui peuvent vous intéresser sur le site Jurisprudentes
:rnhttp://www.jurisprudentes.org/bdd/article.php3?id_article=3201rnhttp://www.jurisprudentes.org/bdd/article.php3?id_article=3201rn(réalisée avec le mot clé "réitération" sur le site jurisprudentes).

Par **sophie**, le **04/02/2009** à **00:54**

Merci, je vais aller y jeter un oeil.rnrnBonne nuit!